



Angers, mardi 14 juin 2022

Vague de chaleur : la Ville d'Angers mobilise ses services

Au regard de l'évolution des conditions météorologiques, la Ville d'Angers mobilise ses services pour aider les Angevins, notamment les plus fragiles d'entre eux, à faire face à la vague de chaleur attendue cette semaine.

Des mesures d'accueil et d'accompagnement renforcées pour les plus fragiles

Pour ceux qui vivent dans un établissement du Centre Communal d'Action Sociale (EHPAD, Résidences Autonomie), un dispositif a été mis en place en prévision des fortes chaleurs attendues cette semaine.

Il permet aux personnes, qu'elles vivent à domicile ou en établissement, d'avoir accès à une salle climatisée et de pouvoir déjeuner sur place. Par ailleurs, un protocole d'hydratation a été mis en place dès lundi. Il sera maintenu et renforcé, en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture, en mobilisant notamment les bénévoles de la réserve citoyenne.

Les intervenants du service de soutien à domicile sont en alerte auprès de leurs usagers avec des missions allant de l'aération du domicile, à l'hydratation ainsi que la veille sur l'état de santé des personnes rencontrées.

Dans le cadre du plan de lutte contre l'isolement, un réseau de bénévoles et de professionnels rappelle utilement, lors d'échanges téléphoniques réguliers, les bons conseils qui permettent de faire face aux vagues de chaleur.

Un registre nominatif communal permet de recenser les personnes vivant à domicile et qui se sentent vulnérables.

Elles reçoivent alors :

1. Un courrier avec les conseils en cas de forte chaleur
2. Des numéros utiles :
 - Pour garder le lien : 02 41 23 13 31 (plan de lutte contre l'isolement)
 - Un numéro spécial pour contacter le CLIC et s'inscrire sur le registre : 02 41 44 37 87
 - Le rappel du numéro 15 qui est à composer en cas d'urgence vitale

Pour les sans-abris, le PASS accueille dans ses locaux climatisés toute la journée et met à disposition des bouteilles d'eau.

Des parcs et jardins ouverts jusqu'à 22 h

A compter du mercredi 15 juin au soir et jusqu'au samedi 18 Juin inclus, les parcs et jardins de la Ville d'Angers (excepté le parc de la Garenne) resteront ouverts exceptionnellement jusqu'à 22h.

Des bornes fontaines d'eau potable sont accessibles dans les espaces publics de la ville. Elles sont présentes dans certains parcs, jardins, squares, places. Lien vers la carte de localisation de ces bornes fontaines: [Carte des fontaines publiques : Angers.fr](#)

Les horaires des déchèteries adaptés

Elles seront ouvertes durant les plages horaires suivantes :

- Les horaires habituels jusqu'au jeudi 16 juin inclus. Lien vers les horaires habituels des déchèteries d'Angers Loire Métropole : [Les déchèteries : AngersLoireMetropole.fr](#)
- A partir du vendredi 17 juin, ouverture de 7h30 à 15h (en continu) et le samedi 18 juin, de 8h30 à 14h (en continu).

Pour toute demande d'information : relations.presse@ville.angers.fr